

Intervention foncière du Conservatoire du littoral

Estuaire du Douron – 12 juillet 2018



Le Conservatoire du littoral

- Etablissement public créé en 1975
- Aire de compétence: communes des cantons côtiers et communes riveraines d'un lac de plus de 1000 ha
- Mission: mener une **politique foncière** de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et des équilibres écologiques, en **partenariat avec les collectivités locales**



L'intervention foncière du Conservatoire:

- Acquisition
 - Acquisitions amiables (offres spontanées, négociations ciblées)
 - Exercice du droit de préemption
 - Recours à l'expropriation
- Affectation/attribution
- Dons, dations en paiement

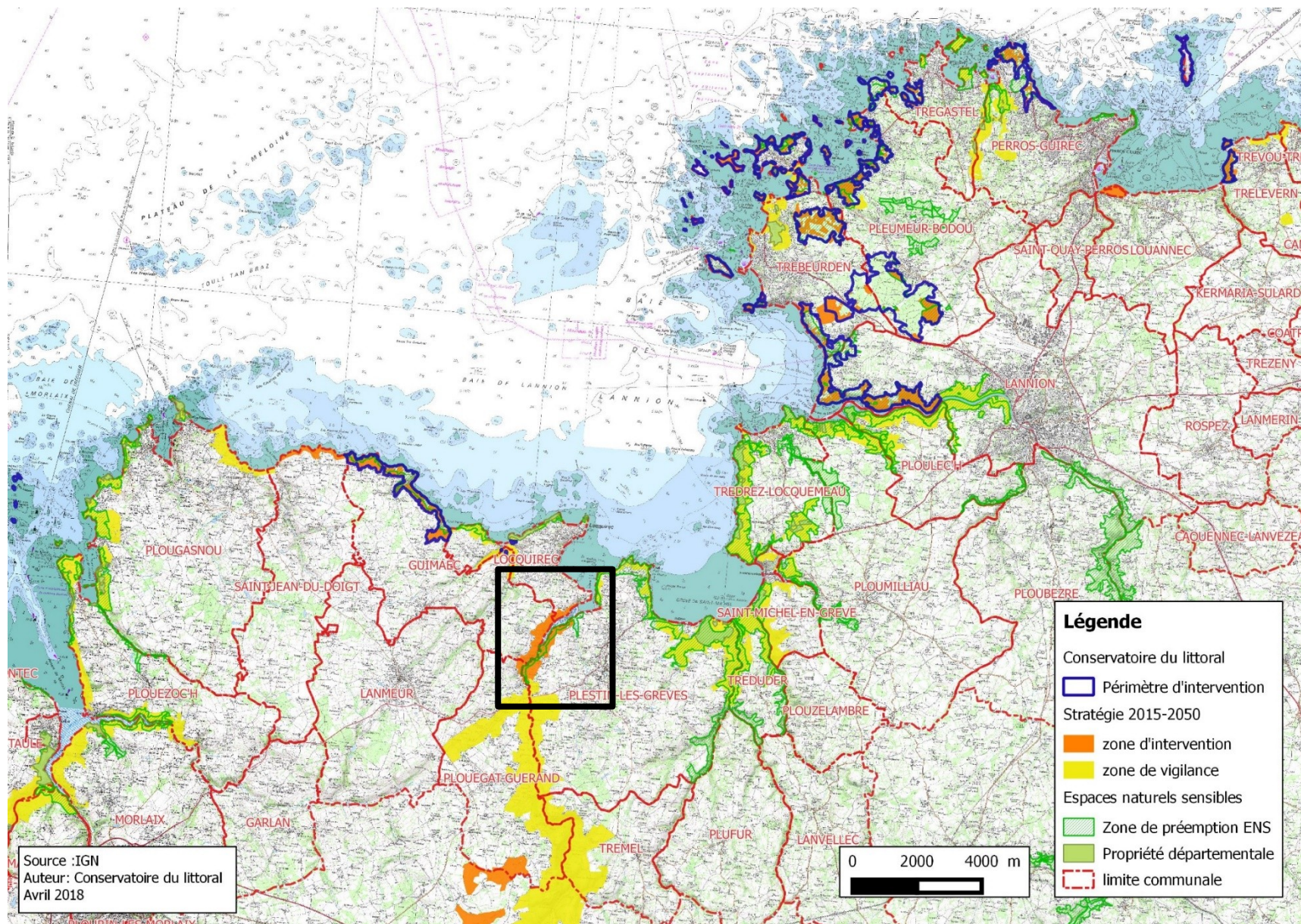
Fin 2017, le Conservatoire protège près de 200 000 ha, dont 9 756 ha en Bretagne.

Le Domaine propre du Conservatoire est imprescriptible et inaliénable.

Le Conservatoire intervient dans le cadre de sa stratégie d'intervention foncière 2015-2050

Objectifs principaux de la stratégie en Bretagne :

- Intervention sur les sites à enjeux milieux naturels (biodiversité)
- Préservation des zones humides littorales et de la qualité des eaux en contribuant aux politiques des acteurs locaux
- Régulation du public



Le Conservatoire intervient au sein de ses périmètres d'intervention

Création d'un Périmètre d'intervention:

- Délimitation en concertation avec les acteurs du territoire et les collectivités concernées
- Délibération de la Commune
- Délibération du Conseil de rivages, composé exclusivement d'élus locaux
- Délibération du Conseil d'Administration, composé pour la moitié d'élus locaux et nationaux

Fin 2017, 145 périmètres d'intervention validés en Bretagne, représentant 27 018 ha

Droit de préemption

- Au sein de ses périmètres d'intervention, le Conservatoire s'appuie sur le droit de préemption dont disposent les Conseils départementaux au titre de leurs politiques Espaces Naturels Sensibles
- Contexte breton : partenariat historique du Conservatoire avec les Conseils départementaux: exercice du droit de préemption par le Conservatoire, au sein de ses périmètres d'intervention, par substitution au Conseil départemental

Mise en place d'une zone de préemption au titre des ENS:

- Délibération de l'EPCI (ou de la commune si la compétence urbanisme n'est pas transférée à l'EPCI)
- Délibération du Conseil départemental

Le Conservatoire assure sa mission de propriétaire et délègue la gestion des sites à ses partenaires

La gestion des sites peut être confiée à une collectivité territoriale, à une association ou un établissement public, dans le cadre d'une **convention de gestion**.

En pratique, 90% des sites sont gérés par les collectivités territoriales



Le Conservatoire assure :

- La mise en œuvre des programmes de réhabilitation et d'aménagements sur les espaces naturels et bâtis
- La mise en place du dispositif de gestion (conventions de gestion, plans de gestion, conventions d'usage)

Le gestionnaire réalise les petits travaux, assure la surveillance et l'entretien, l'accueil du public.

Pour cela, il peut employer des gardes du littoral.



Photo Erwan Le Cornec - GEOS



Programme Baies prioritaires

« Accélération des actions foncières publiques de conservation des zones humides et des espaces naturels littoraux en baie algues vertes de Bretagne »

Objectifs principaux (2015 – 2018)

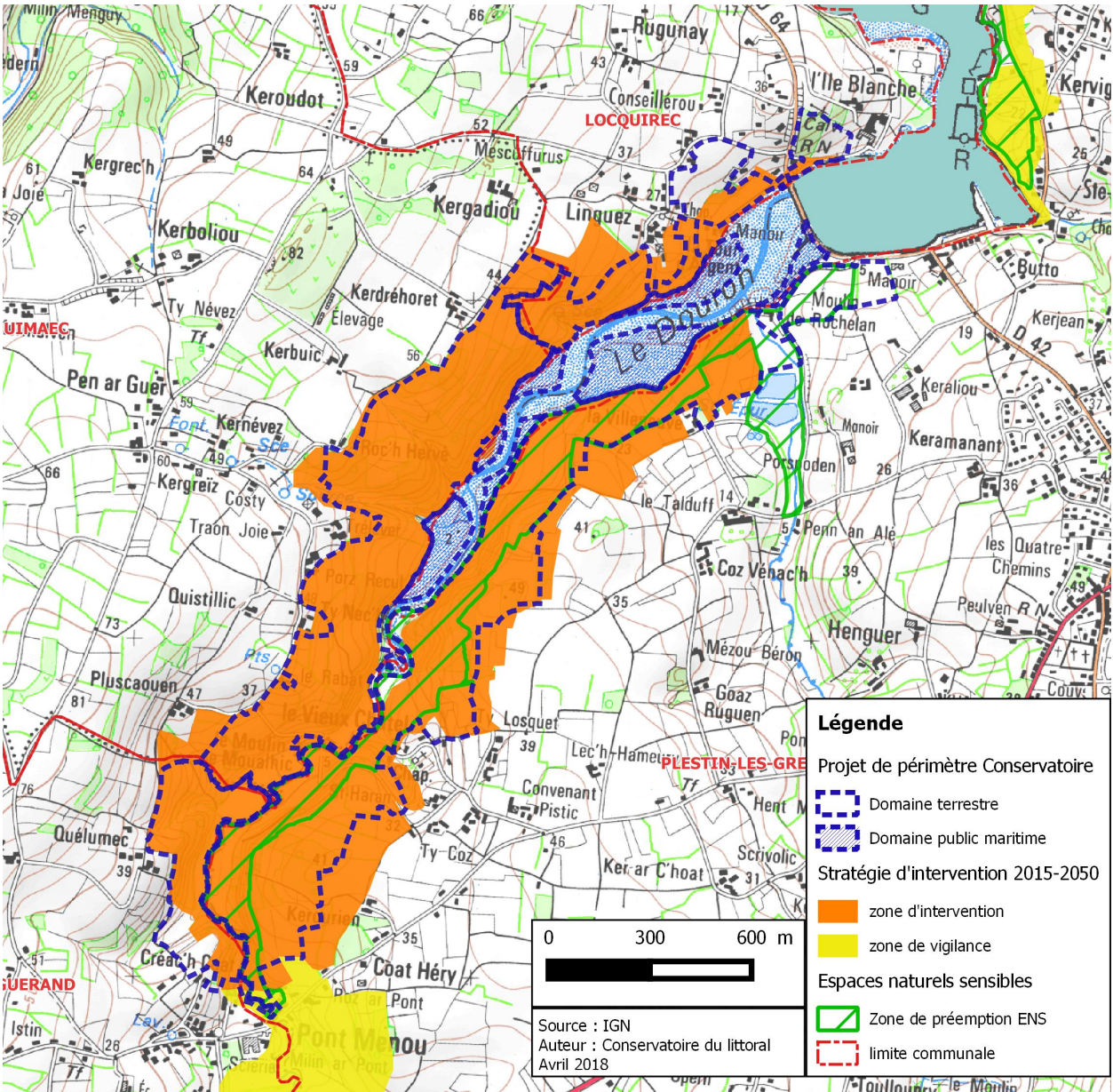
- Contribuer aux politiques publiques en matière :
 - d'amélioration de la qualité des eaux du Douron
 - de préservation des zones humides
 - de renforcement des continuités écologiques au titre de la trame verte et bleue
 - de mise en œuvre de la Directive Habitats
- Anticiper les phénomènes naturels (érosions, etc.)
- Gérer les usages qui compromettent les qualités paysagères et écologiques des sites
- Limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes
- Valoriser le site et améliorer son accessibilité au public

Perspectives de la stratégie foncière

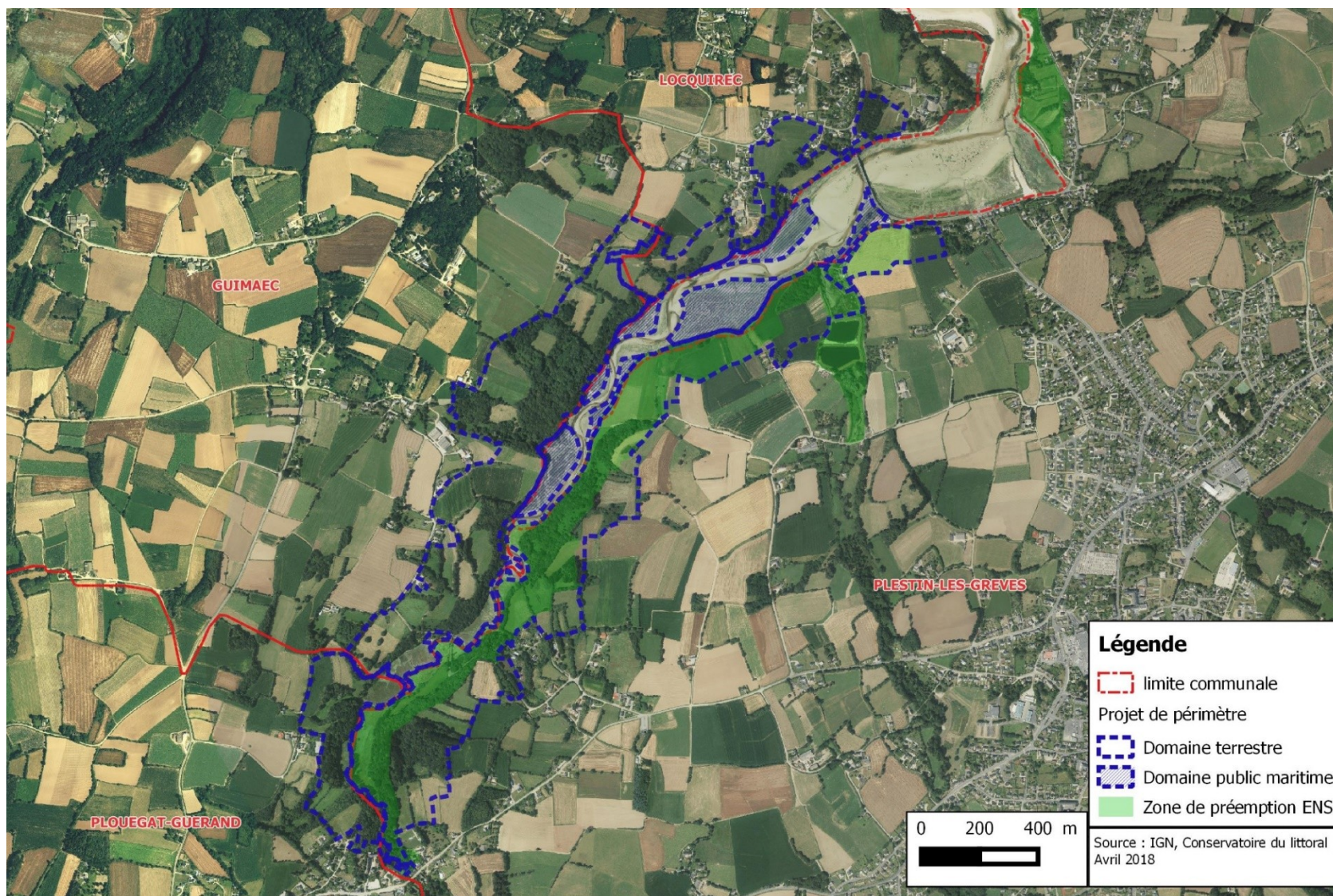
Proposition de périmètre :

- Plestin-les-Grèves (environ 56 ha)
- Locquirec (environ 13 ha)
- Guimaëc (environ 45 ha)
- Plouégat-Guérand (environ 12 ha)

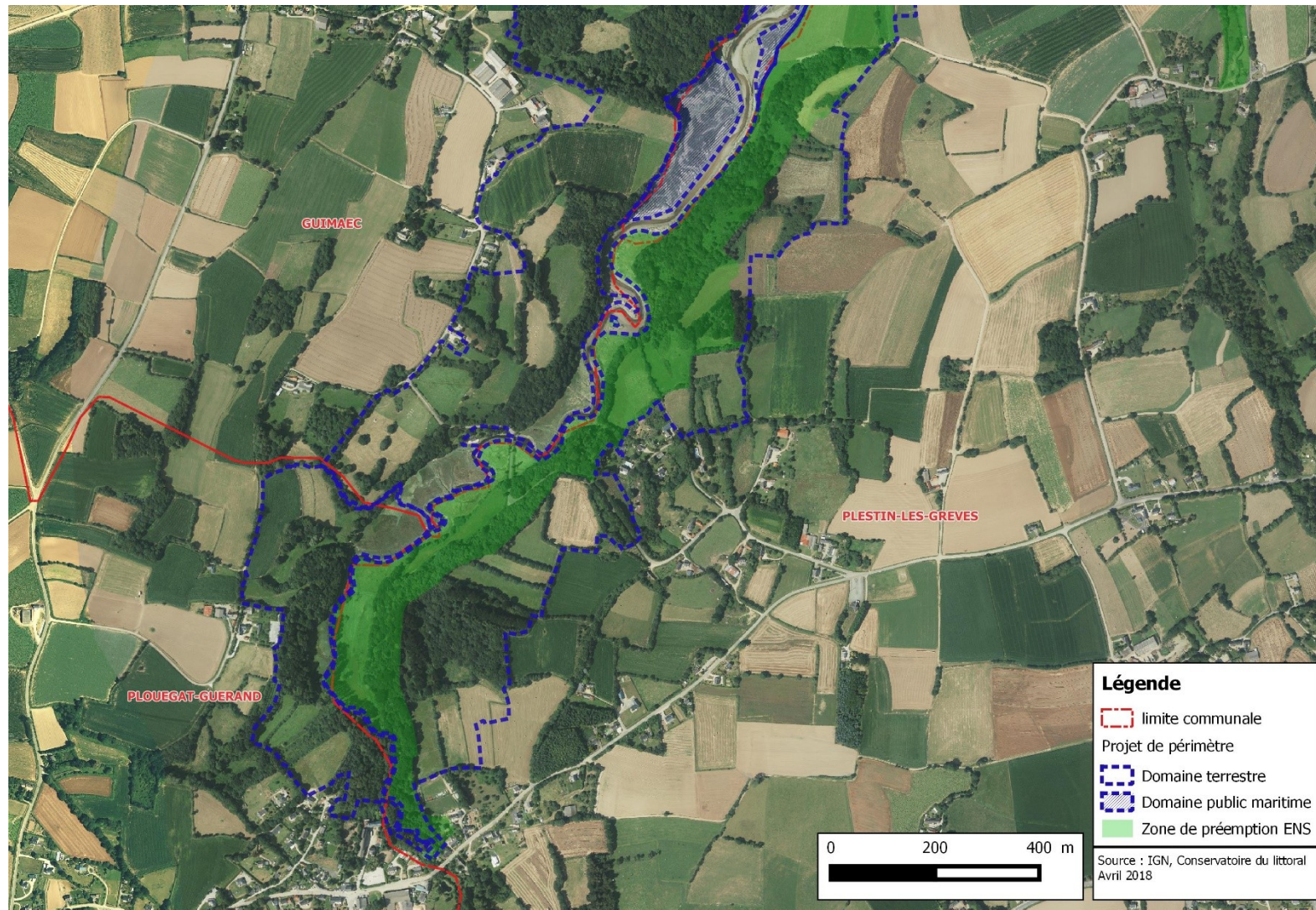
**Soit environ 126 hectares au total
sur le domaine terrestre**



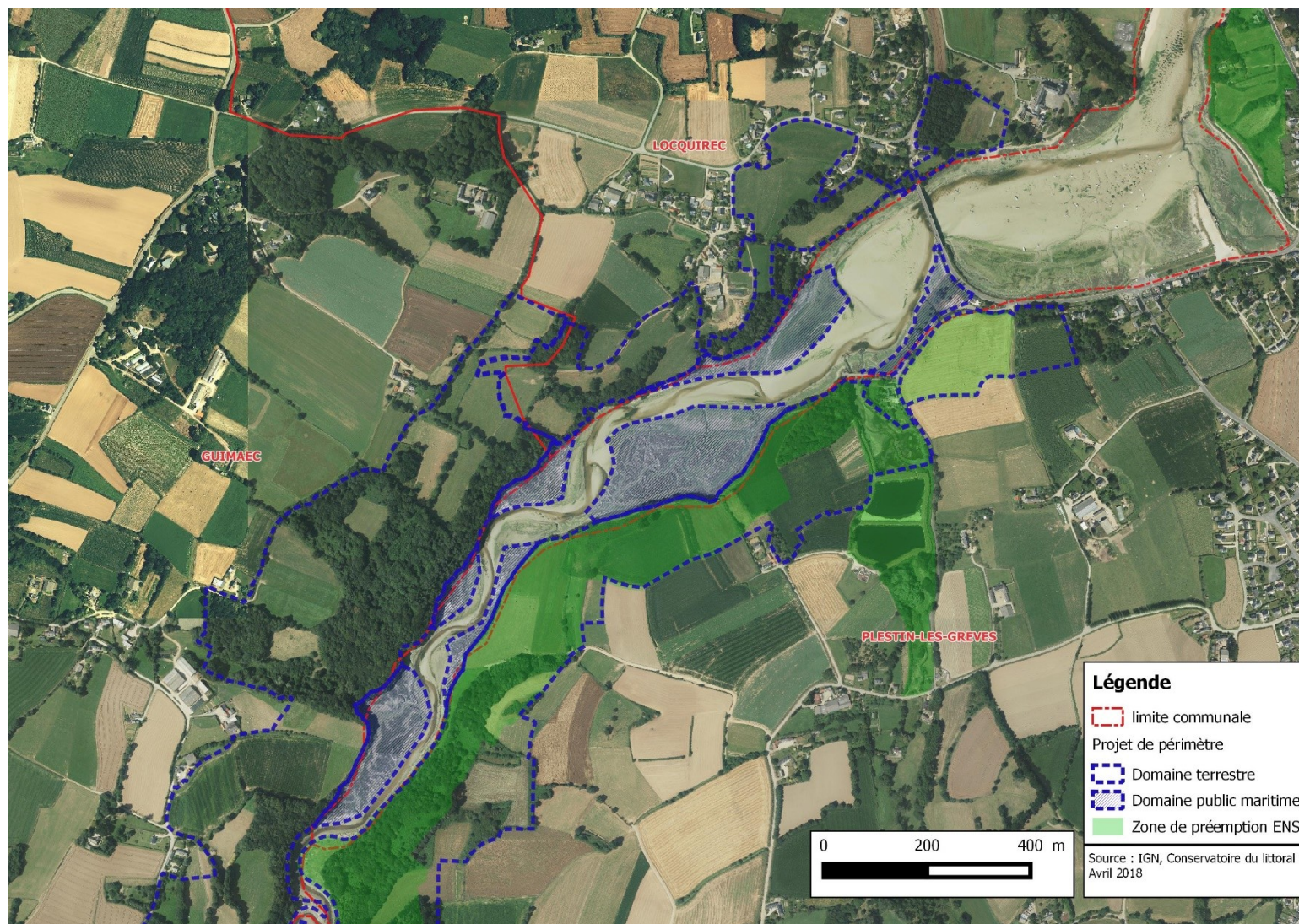
Projet de périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral



Sud du périmètre



Nord du périmètre



Synthèse des enjeux et pressions identifiés sur le secteur

Enjeu 1 : Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Enjeu 2 : Préserver et améliorer la qualité des eaux

Enjeu 3 : Assurer le maintien des activités économiques compatibles avec les objectifs qualitatifs du site

Enjeu 4 : Sensibiliser et favoriser l'accueil du public

Pertinence et intérêt de l'intervention du Conservatoire du littoral

- Assurer la protection du littoral par une maîtrise foncière adaptée
- Faciliter la mise en œuvre des programmes (Natura 2000, PLAV...) grâce à la maîtrise foncière
- Assurer la pérennité des actions réalisées, les propriétés foncières du Conservatoire étant inaliénables
- Mettre en place un plan de gestion cohérent à l'échelle du site en concertation avec les différents acteurs du territoire